



Résilier contrat de location sous 7 jours

Par **klington**, le **08/04/2009** à **10:46**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de location avec une agence immobilière qui a débuté le 5 avril 2009. J'y habite depuis 3 jours mais je voudrais changer car il ne me plaît pas (très froid, loin de mon lieu de travail)...

J'aimerais savoir si la résiliation sous 7 jours s'applique aux contrats de location? Et si c'est le cas, j'aimerais savoir si tous les chèques que j'ai donné me seront remboursés? (premier mois, frais d'agence...)

De plus, "7 jours" signifie bien "7 jours ouvrables" n'est-ce pas?

Il ne me reste que quelques jours, merci beaucoup à ceux qui me répondront!